



Séparation de terrain par bornage

Par **natr**, le **23/10/2012** à **12:47**

Bonjour,

Nous aimerions vendre une maison et séparer le terrain pour avoir deux lots. Peux ton border le terrain après la vente de la maison et sommes nous obliger de faire appel à un géometre ?

Merci de votre réponse.

Cdt

Par **youris**, le **23/10/2012** à **20:26**

bjr,

le processus de bornage de terrain est important qui nécessite de faire appel à un géomètre expert et il me semble logique de le faire avant la vente.

l'acquéreur doit être sur du bien acheté.

cdt

Par **janus2fr**, le **24/10/2012** à **08:23**

Bonjour,

J'ai du mal à bien comprendre.

Actuellement, vous êtes propriétaire d'une seule parcelle.

Vous voulez séparer cette parcelle en deux et vendre en deux lots.

Si c'est bien cela, il est évident que vous devez procéder à la séparation avant les ventes. Si cette séparation est bien possible d'ailleurs...

Vous ne pouvez pas vendre un terrain (demi-parcelle) qui n'a pas d'existence légale...